

LIGNES DIRECTRICES DE OA



OUTREMANGEURS
ANONYMES

LIGNES DIRECTRICES POUR COMPOSER AVEC DES COMPORTEMENTS PERTURBATEURS ET TROUBLANTS DANS LES RÉUNIONS DES OUTREMANGEURS ANONYMES

Ces lignes directrices ont été conçues à partir d'expérience de membres OA et du Conseil d'administration des OA, ce qui a contribué à leur création. Elles sont le reflet des Traditions et Concepts de service des OA tels que nous pouvons les retrouver dans les publications approuvées par le CA des OA. Ces lignes directrices sont de bonnes suggestions élaborées à partir d'événements similaires. Ces lignes directrices ne remplacent pas la conscience de groupe, mais nous vous invitons à en prendre connaissance avant de décider d'agir contrairement à ces recommandations. Ces lignes directrices ont été élaborées pour aider les membres dont la réunion est perturbée par le comportement d'un ou de plusieurs membres, soit dans la salle de réunion ou à l'extérieur à proximité ou soit dans une réunion virtuelle. La perturbation peut être dérangeante et aller d'un comportement subtil et gênant à un comportement dangereux. Dans bien des cas, un tel comportement n'est pas intentionnel. Voici quelques exemples de problématiques qui peuvent se poser à votre réunion : « Mon meeting habituel a un problème avec une personne assez dérangeante. Elle parle quand ce n'est pas son tour et discute avec d'autres personnes de ce qui a été partagé. Les gens sont inquiets et notre groupe perd de ses membres. Que pouvons-nous faire ? ». « La réunion de mon groupe a un problème avec un membre qui agit d'une manière menaçante. Les gens sont inquiets, et le groupe risque de perdre...

encore des membres. Faute de recours légaux ou de communiquer avec la police, est-ce que OA a une politique sur la façon de gérer les membres désagréables ? ».

« Un de nos membres a fait des propositions sexuelles inappropriées à un autre membre. Comment est-ce que ce membre et/ou le groupe doivent composer avec cette situation ? ».

« Certains membres de mon groupe d'appartenance sont très rigides envers leurs filleuls. Ils leur disent que si leurs filleuls veulent se considérer comme abstinents à leurs yeux, ils doivent arrêter de prendre leur médication et suivre un plan alimentaire particulier. Comment pouvons-nous composer avec ça ? ».

« Peut-on sortir un membre d'une réunion et/ou même de OA ? ».

Il n'y a pas de réponse facile. Bien que OA n'a pas de politique écrite concernant les comportements perturbateurs, nous pouvons nous référer à nos publications et nos Traditions.

■ Dans la 1^{re} Tradition que nous retrouvons dans *Les Douze Étapes et les Douze Traditions des Outremangeurs Anonymes* : « L'unité de notre Mouvement apparaît donc comme une question de vie ou de mort. Cette unité n'est pas pour autant facile à assurer. ... si chacun d'entre nous ne fait pas passer *notre bien-être commun* avant ses opinions personnelles ... ».

« Cette situation nous affaiblirait, puisque n'est-ce pas l'union qui fait la force ? ». (page 130).

■ La 3^e Tradition dans *Les Douze Étapes et les Douze Traditions des Outremangeurs Anonymes* : « Dans certains groupes, on a déjà vécu des situations très désagréables où quelqu'un venait troubler le déroulement harmonieux des réunions. Même des personnes aussi dérangeantes ne seront pas irrémédiablement expulsées de la salle; nous ne pouvons leur refuser la chance de se rétablir. Il n'en reste pas moins que les groupes doivent protéger leurs membres contre toute forme de violence et de harcèlement. ...Pour nous, mieux vaut essayer de régler les problèmes de comportement en prenant à part un filleul ou une filleule turbulente ». (pages 153-154).

La 5^e Tradition nous dit que notre but primordial est de transmettre notre message aux outremangeurs compulsifs qui souffrent encore. Chaque membre du groupe a la responsabilité de respecter cet objectif. Si les gestes posés par un membre sont perturbateurs ou même menacent la sécurité de quelqu'un, le groupe OA doit se protéger lui-même et ses membres et doit aussi s'assurer que le but primordial est tout aussi respecté. Si cela ne se fait pas, la réunion peut fermer et plusieurs peuvent perdre cette occasion de se rétablir.

Cependant la façon dont le groupe va s'y prendre pour se protéger peut être une cause de controverses et de conflits. Chaque situation est unique et devrait être évaluée de façon individuelle. En parler à une réunion de conscience de groupe peut nous aider. Vous pouvez trouver de l'aide aussi en contactant votre intergroupe, votre Région ou le Bureau des Services mondiaux pour découvrir comment d'autres ont composé avec de telles perturbations.

Dans une lettre du 6 octobre 2017, le

président du CA écrivait aux membres OA : « Dans certains cas, les individus qui offrent leurs services comme parrains, marraines, peuvent dépasser ce qui est suggéré pour parrainer des membres OA. ... Ils ne devraient que partager ou suggérer des changements qui ont fonctionné pour eux dans leur cheminement. Les parrains ne devraient pas donner des ordres ou avoir des exigences ».

En avertissant notre intergroupe, la région ou l'intergroupe du groupe virtuel de problèmes similaires éventuels, cela les aiderait à se préparer si le membre perturbateur se présente avec les mêmes comportements dans un autre groupe. Portez une attention spéciale de placer les principes au-dessus des personnalités (12^e Tradition) et à protéger l'anonymat et la confidentialité des membres.

Des lignes directrices bien définies et énoncées dans les formats de réunions tel que des réponses non sollicitées et comment choisir un parrain seraient souhaitables. Les directives plus strictes peuvent être répétées plus d'une fois parce que les réunions virtuelles n'ont pas lieu face-à-face; c'est important de bien identifier les principes que nous considérons comme essentiels et de le faire avant d'établir le format de réunion. Le document *Suggestions de Formats de réunions* précise : « L'animateur de chaque réunion a le privilège d'avertir la personne qui parle qu'elle est hors sujet ou que son partage est trop long ».

Quand vous interpelez le membre aux comportements perturbateurs, commencez de façon informelle et individuelle, si c'est possible. Un ou deux membres peuvent rencontrer le membre qui perturbe la réunion pour parler du problème et chercher des solutions.

Laissez les Douze Étapes et les Douze Traditions vous guider. Essayez de vous rappeler de placer les principes au-dessus des personnalités et traitez tous les membres avec gentillesse et patience, tolérance et amour. Ça fonctionne mieux quand tous ceux et celles qui vont rencontrer le perturbateur le font avec les mêmes principes spirituels comme guides. Toute personne est la bienvenue dans nos salles de réunions mais leurs comportements perturbateurs ne le sont pas. Rappelez-vous que ce sont des comportements déplacés. Vous pourriez vous demander comment composer avec une personne malade dans une telle situation. Vous allez devoir aborder cette personne par téléphone. Peu importe comment vous allez rejoindre la personne, ça peut être utile de ne pas être seul pour assurer votre propre sécurité. Si une rencontre personnelle n'est pas possible ou si cette personne est incapable de communiquer ou ne veut pas coopérer quand vous l'interpelez sur la question, il se peut que vous ayez à tenir une réunion de la conscience de groupe ou de former un comité ad hoc. Assurez-vous de donner à chacun la chance de s'exprimer. Demandez à tous de prier pour connaître la volonté de Dieu afin de se présenter à la réunion avec une attitude saine, remplie de tolérance et d'esprit de soutien.

Les blâmes et les accusations n'aident personne. Cette rencontre peut décider que le groupe doit demander à cette personne de ne pas revenir aux réunions pour le bien du groupe.

Bien que nous ne puissions pas expulser quelqu'un de OA, nous pouvons demander à une personne qui a des comportements perturbateurs et qui ne veut pas les cesser de quitter le groupe et de ne revenir que lorsque la situation se sera améliorée. Cela se fait tout en respectant la 3^e Tradition.

Nous n'empêchons pas cette personne d'avoir accès à OA dans son ensemble. Si la perturbation est significative, il se peut qu'il faille déposer une plainte auprès des services policiers. Notre tradition sur l'anonymat (12^e Tradition) ne devrait jamais servir à protéger quelque méfait ou acte préjudiciable envers quiconque.

Autres suggestions

En tout cas, des groupes aguerris peuvent désarmer de tels comportements. Est-ce que votre groupe est solide ? Est-ce que vous pourriez avoir avantage à faire un inventaire de groupe ? Est-ce que vous utilisez les suggestions contenues dans *l'Inventaire pour vérifier si notre groupe est en santé* (voir à la fin, la section documents utiles) ? Vous avez probablement des procédures pour composer avec des comportements perturbateurs. Le *format suggéré de réunion* vous propose un éventail de formules toutes faites pour guider l'animateur de la réunion qui pourrait avoir à composer avec des comportements perturbateurs. Des secrétaires de groupe, des animateurs et des représentants de groupe bien préparés sont le gage d'un bon fonctionnement de groupe.

Si les perturbations sont subtiles et sont le reflet du non-respect de la conscience de groupe ou du format de réunion, il serait bon de tenir une réunion ayant pour thème la 2^e Tradition et /ou la 5^e Tradition.

Un animateur ou tout autre membre du groupe peut interrompre le partage du perturbateur et recentrer la discussion. La discussion devrait porter sur comment les Traditions OA vous ont aidés à vous rétablir. Une petite pause et un moment de silence et de méditation aussi peuvent suffire.

Ces trucs peuvent introduire un intervalle entre ce comportement perturbateur et le retour à une réunion centrée sur le rétablissement. Si au comportement se joignent des approches auprès des membres (pendant ou après la réunion) pour des raisons inappropriées comme par exemple de la vente ou promotion de produits ou services, des propositions sur le plan sexuel, ou tout autre geste considéré comme inacceptable, tout membre peut se joindre à la conversation et modifier ses objectifs. Par exemple, si un membre a tendance à assaillir les nouveaux avec des offres de parrainage alors qu'une autre personne serait plus adéquate pour ce nouveau, les membres peuvent intervenir et demander à celui ou celle qui cible les nouveaux ou nouvelles de cesser ce stratagème.

Si ce comportement perturbateur est très subtil et s'avère être une recherche d'attention, attirez la personne privément, écoutez ses préoccupations et demandez-lui comment vous pouvez l'aider. Partagez votre propre expérience de cheminement vers une santé sous tous ces volets pour que la personne puisse s'identifier et trouver ses propres solutions. Rappelez-vous que la grâce de Dieu est dans votre camp.

La plupart des situations peuvent être résolues dans le groupe. Cependant, si cette personne représente un danger pour elle-même ou pour qui que ce soit, alors vous devez d'appeler la police.

Les policiers ont une formation pour intervenir dans de telles situations. Parfois un membre peut être si désesparé qu'il a besoin d'aide immédiatement. Dans une réunion, c'est possible de suggérer à la personne de vous accompagner en dehors de la salle pour lui offrir de l'aide.

Pendant ce temps, la réunion peut se poursuivre pour le reste du groupe.

Vous pouvez composer avec toute perturbation dans les réunions virtuelles

...en parlant avec cette personne en privé. Si ça ne marche pas, une discussion lors d'une réunion de la conscience de groupe peut aider tout le groupe à trouver une solution à ce problème.

La technologie peut aussi être très utile. Les rencontres téléphoniques passent par des interfaces sur internet où l'animateur ou le modérateur peuvent rendre muet ou retirer complètement de la réunion un participant qui est perturbateur dans ses propos. Dans les réunions virtuelles, assurez-vous que le modérateur qui peut soustraire quelqu'un du groupe soit au fait des Traditions et qu'il ne rend muet, ne cesse la communication ou ne bloque cette personne que lorsque toute autre action a échoué.

Les services de réunions téléphoniques offrent souvent beaucoup d'options comme l'envoi de messages personnels en privé et des choix qui équivalent à bâillonner temporairement un participant. Les modérateurs peuvent retirer du groupe un membre qui ne cesse d'invectiver, d'injurier ou de maudire ou d'envoyer des pourriels aux autres participants, puis d'informer le groupe de ce qui s'est passé.

Rappelez-vous qu'un membre n'est jamais radié de façon permanente d'aucune réunion (3^e Tradition).

Références

■ *Les Douze Étapes Et Les Douze Traditions Des Outremangeurs Anonymes*

■ *Les Douze Étapes Et Les Douze Traditions Des Alcooliques Anonymes*

■ *Les Douze Concepts Des Outremangeurs anonymes*

■ *L'inventaire de groupe OA* disponible sur www.oa.org

■ *L'inventaire pour savoir si notre groupe est en santé* (traduction récente).

■ *Le manuel OA pour les membres, les groupes et les intergroupes.*

■ *Format de réunion suggéré* disponible sur www.oa.org

Ce document est approuvé par le CA des OA
dans sa forme originale en anglais

Outremangeurs Anonymes ©, Inc.

6075 Zenith Court NE

Rio Rancho, Nouveau-Mexique, États-Unis 87144-6424

Tél : 1-505-891-2664 Télécopieur : 1-505-891-4320

Courriel : info@oa.org • Site Internet : www.oa.org

© 1991, 2008, 2018 Outremangeurs Anonymes, inc
Tous droits réservés.

Date de la dernière traduction du document original le 30 janvier 2018